HOTEL DE VILLE DE GROSLAY

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT DE SARCELLES CANTON DE DEUIL-LA-BARRE

N° 25-03-01

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire

### Présents:

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINE - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY - M. Lucien KLIPFEL - Mme Monique CATHELIN-PENAUD - M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Régine BULTEL - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. Jean SZEWCZYK

**Absents**: Mme Déborah RUYAULT - Mme Laura COUDRIER - Mme Fatma YORAT - Mme Cindy BARQUILLA - M. Alexandre MORENO - M. Michaël CAVALIERI -

#### Pouvoirs:

Mme Laura COUDRIER pouvoir à M. François JEFFROY -

29
23
24
27/02/2025
27/02/2025

Objet : Dénomination des rues des Mont du Val d'Oise

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que les voies du secteur des Monts du Val d'Oise (représentées sur le plan ciaprès annexé) ne portent pas de dénomination,

CONSIDERANT qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation,

**CONSIDERANT** que la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Accusé de réception en préfecture 095-219502887-20250306-25-03-01-DE Date de télétransmission : 11/03/2025 Date de réception préfecture : 11/03/2025

# Après en avoir délibéré et voté, DECIDE

## **Pour: 14**

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINE - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY - M. Lucien KLIPFEL - M. Jean SZEWCZYK - Mme Monique CATHELIN-PENAUD

#### Contre: 3

M. Philippe GEFFROTIN- M. Philippe HERCYK - Mme Laura COUDRIER (pouvoir à Monsieur François JEFFROY)

## Abstention: 7

- Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Régine BULTEL - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. François JEFFROY

Article 1er: DE PROCEDER à la dénomination des voies des Monts du Val d'Oise.

<u>Article 2</u> : D'ADOPTER les dénominations suivantes pour les 5 voies de ce secteur conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération :

Anne-Marie Staub
 Léonard de Vinci
 Pierre Bézier
 Nicolas Tesla
 Gustave Eiffel
 (Rue Alpha sur le plan)
 (Rue Gamma sur le plan)
 (Rue Alpha sur le plan)
 (Rue du Baron Empain)

<u>Article 3</u> : charge Monsieur le Maire de tous les actes découlant de l'application de la présente délibération.

Publiée - Notifiée le 11/03/2025

Certifiée exécutoire par le M

le 11/03/2025

Patrick CANCOU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

Le Secrétaire de séance

M. Denis JOLY

Accusé de réception en préfecture 095-219502887-20250306-25-03-01-DE Date de télétransmission : 11/03/2025 Date de réception préfecture : 11/03/2025

